

**Question**

Peu d'éléments réjouissants ressortent de la publication trimestrielle « Conjoncture fribourgeoise » de mai 2005. Je ne cite ici que quelques exemples : « la reprise perd un peu de force », « le secteur de la construction ne démarre pas », « peu d'activité sur le marché immobilier », « croissance plus lente du commerce extérieur », « pas de changement dans l'industrie du métal », « perte de tempo dans le domaine graphique » ou « faibles variations dans l'industrie automobile et des machines ».

En outre, le nombre de chômeurs est toujours très élevé (3620 à la fin juin 2005), même s'il a diminué depuis janvier 2005 en raison d'une détente de la situation au début de l'année. Le pourcentage de sans-emplois se maintient toujours à 2,8 %. Il y avait en juin 2005 toujours près de 6200 demandeurs d'emploi. Peu de nouveaux postes de travail sont proposés. Les prévisions pour les mois à venir ne sont pas réjouissantes, d'autant que beaucoup de jeunes vont rejoindre le marché du travail à la fin de leur formation.

Derrière les chiffres et les citations susmentionnées se trouvent des gens et des entreprises, en particulier des PME et des entreprises de taille moyenne, qui essaient quotidiennement, avec leurs collaborateurs, d'engendrer la relance. Cela concerne donc toujours les places de travail et le salut des entreprises. D'un autre côté, le Conseil d'Etat et la Promotion économique du canton se concentrent sur une grande entreprise – Amgen –, qui n'a plus donné de nouvelles depuis six mois quant à son établissement à Galmiz (selon les journaux), alors même que l'entreprise voulait éclaircir la question de son lieu de localisation à fin mai 2005. Promotion économique pour les grandes entreprises ou promotion économique pour les entreprises qui essaient de sauvegarder des places de travail, respectivement d'en créer de nouvelles ? Cette situation me pousse à poser plusieurs questions au Conseil d'Etat sur le thème « La promotion économique concrètement » :

- Comment agit la Promotion économique pour les entreprises existantes ?
- Quelles mesures seront prises par la Promotion économique pour que nos petites, moyennes et grandes entreprises puissent conserver leurs places de travail et ne doivent pas les diminuer ?
- Quelles mesures seront prises pour qu'en plus des quelque 4000 chômeurs actuels, les jeunes preneurs d'emploi, qui terminent leur apprentissage ou leurs études, puissent trouver un travail ?
- Quelle est la stratégie à moyen terme du Conseil d'Etat sur ce thème important qu'est la promotion économique ?

Le 15 juillet 2005

## **Réponse du Conseil d'Etat**

Au cours de ces dernières années, la croissance économique est restée modeste tant au niveau national qu'europpéen. En conséquence, tout en fluctuant, le marché du travail génère un taux de chômage élevé pour la Suisse.

Toute personne au chômage étant un sans-emploi de trop, le nombre de chômeurs est également trop important dans le canton de Fribourg. C'est pourquoi la politique économique menée par le Conseil d'Etat vise à maintenir un taux de chômage bas et à offrir, aux jeunes en particulier, des perspectives professionnelles. Le taux de chômage cantonal est au demeurant inférieur à la moyenne suisse et ce depuis une dizaine d'années. Il est également inférieur à celui des autres cantons romands.

Les jeunes qui viennent d'achever leur formation ont de la peine à trouver un emploi en raison de leur manque d'expérience. Afin d'améliorer leur aptitude au placement, plusieurs mesures sont à leur disposition dans le cadre de l'assurance-chômage et ont pour objectif de les intégrer rapidement et durablement sur le marché de l'emploi. Chaque mesure doit impérativement augmenter l'aptitude au placement et offrir une expérience professionnelle. Pour les jeunes, la priorité est mise sur l'octroi de stages professionnels d'une durée de six mois auprès d'entreprises. D'autres mesures, telles que des stages d'orientation, des cours de techniques de recherches d'emploi, d'informatique, de langues ou d'autres cours spécifiques dans un domaine professionnel, peuvent leur être octroyées au besoin.

À moyen et long terme, ce sont surtout les branches et les entreprises compétitives et innovatrices qui offriront des emplois sûrs et en créeront de nouveaux. Dans sa politique de promotion économique, le Conseil d'Etat se concentre par conséquent sur les branches et technologies d'avenir, qui renforcent la structure économique du canton et qui sont propres à lui assurer un développement durable. Le concept de promotion économique vise, depuis plusieurs années déjà, le développement des activités liées aux sciences de la vie, à la mécanique, à la communication, aux services aux entreprises et à la direction des entreprises internationales.

Ces dernières années, le canton de Fribourg a mis en place un éventail d'instruments destinés à soutenir les entreprises dans leur développement à long terme. La loi du 3 octobre 1993 sur la promotion économique a créé des bases légales permettant de veiller au maintien de bonnes conditions cadres et au soutien de l'innovation et du changement structurel. De plus, le canton de Fribourg soutient l'organisation Genilem, qui accompagne les jeunes entreprises en phase de lancement, a fondé Capital Risque SA et a été à l'origine du centre de création d'entreprise Fri Up. Il participe également au financement du Centre CIM de Suisse occidentale (CCSO) et du Relais Technologique Fribourg (RTF). Enfin, ces dernières années, l'offre de l'Université et des Hautes Ecoles de Fribourg a été adaptée continuellement aux besoins de l'économie et de l'industrie. Concernant les entreprises existantes, les mesures de promotion économique interviennent notamment pour favoriser de nouveaux investissements créateurs d'emplois, ainsi que la réalisation de partenariats avec d'autres entreprises suisses ou étrangères. Avec le concours du RTF, de nombreux emplois sont sauvegardés chaque année par des travaux de diagnostic, de conseil et de réorientation d'activité de production, commerciales ou de gestion, par exemple. Si cela s'avère nécessaire, la Promotion économique finance tout ou partie de ces travaux. Dans certains cas, elle aide ces entreprises à trouver des partenaires financiers.

La Promotion économique du canton de Fribourg a trois tâches principales : accompagner les projets d'extension des entreprises fribourgeoises, soutenir les projets d'implantation d'entreprises et assumer la responsabilité de la mise en œuvre de la politique régionale dans le canton. Toute son activité est destinée à créer des emplois et à maintenir les emplois existants. Les aides financières prévues par la loi sur la promotion économique peuvent être

accordées aussi bien à des projets d'entreprises déjà établies dans le canton de Fribourg que dans le cadre de la création et de l'implantation d'entreprises. La Promotion économique joue un rôle de guichet pour toutes les entreprises, assurant la coordination de toutes les questions à traiter en collaboration avec les organes publics et privés les plus divers. Elle aide par exemple les entreprises à trouver un site d'implantation ou à présenter leurs requêtes pour obtenir les autorisations dont elles ont besoin. Elle exerce aussi une fonction de conseil préalable sur les possibilités de soutien fiscal et financier.

De 2000 à 2004, 189 projets d'extension et d'implantation, dont 101 d'origine suisse et 88 d'origine étrangère, ont été réalisés dans le canton et ont créé – ou le feront dans un avenir proche – plus de 4000 emplois, auxquels il convient d'ajouter les places de travail que ces projets génèrent indirectement.

Conscient des limites de son potentiel d'action face à l'évolution de la conjoncture économique, le Conseil d'Etat est résolu à poursuivre l'adaptation de sa politique de manière à renforcer la structure de l'économie cantonale. Il entend assurer la pérennité d'un tissu économique dynamique qui puisse générer de nouveaux emplois. A cet égard, il renvoie au rapport qu'il a présenté le 17 août 2005 sur le postulat N° 234.03 Beat Vonlanthen / Claudia Cotting concernant la promotion économique et la création d'emplois à haute valeur ajoutée : développement d'une stratégie offensive.

Fribourg, le 27 septembre 2005